

**SÉANCE ORDINAIRE
12 AOÛT 2019**



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension, tenue au lieu et heure ordinaires des délibérations, le lundi 12 août 2019, à 19 h 30, à la salle du conseil du 58, rue de l'Hôtel-de-Ville, à L'Ascension.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 C.M.:

Luc Saint-Denis	Maire
Patrick Brassard	Cons. Au poste no 1
Jacques Allard	Cons. Au poste no 4
Linda Robert	Cons. Au poste no 5
Serge Sirard	Cons. Au poste no 6

Sont absents :

Pierre Séguin	Cons. Au poste no 2
Danièle Tremblay	Cons. Au poste no 3

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Vicki Emard, est également présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 par monsieur le maire Luc St-Denis, qui souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2019-08-186

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière, en reportant le point 1.2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

1. GESTION ADMINISTRATIVE

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour;
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2019;
- 1.3 Tableau des autorisations de dépenses;
- 1.4 Approbation et autorisation de paiement des comptes et dépôt des rapports des dépenses du mois de juillet 2019 et des autorisations de dépenses et de paiement des factures afférentes;
- 1.5 Correspondance;
- 1.6 Signature d'une entente avec la CNESST pour la constitution d'une Mutuelle de prévention;
- 1.7 Cotisation annuelle de l'ADMQ pour la directrice générale;
- 1.8 Colloque de zone de l'ADMQ;
- 1.9 Autorisation signataire auprès de tout organisme;
- 1.10 Tournoi de golf annuel de la Fondation CHDL-CRVH;
- 1.11 Autorisation de paiement congrès FQM;
- 1.12 Contribution financière Club de l'âge d'or – tournoi de pétanque;
- 1.13 Refus remboursement jours de maladie et heures accumulées – Linda Racine;

**SÉANCE ORDINAIRE
12 AOÛT 2019**



- 1.14 Appui résolution financement des programmes de la Société d'Habitation du Québec (SHQ) – Programme Réno-Région;
- 1.15 Renouvellement de l'adhésion à l'organisme de Bassins Versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (OBV RPNS);
- 1.16 Permanence secrétaire-réceptionniste;

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2.1 Embauche pompier temps partiel – Marc-André Bachar;
- 2.2 Fin d'emploi pompier temps partiel – Samuel Beaumier;
- 2.3 Mise en place d'un service de premiers répondants;
- 2.4 SCRSI;

3. TRANSPORT ROUTIER

- 3.1 Autorisation de paiement – Retenue permanente UNIROC;
- 3.2 Attestation bilan 2018 – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local;
- 3.3 Embauche mécanicien-chauffeur-journalier;
- 3.4 Prolongement d'emploi – Stéphane Cyr;
- 3.5 Abrogation résolution 2019-04-085 – Octroi soumission LASC-18-01 Maison-de-Pierre;
- 3.6 Octroi de la soumission 2017-07-01 pour achat de gravier pour l'entretien des chemins d'hiver;

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

4. HYGIÈNE DU MILIEU

4.1

5. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 5.1 Rapport des statistiques des permis émis du mois de juillet 2019;
- 5.2 Dérogation mineure;
- 5.3 Dérogation mineure;
- 5.4 Nomination membre CCU;
- 5.5 Nomination président CCU;

6. LOISIRS ET CULTURE

- 6.1 Statistiques de la Bibliothèque Yves Meilleur;
- 6.2 Entretien et mise à niveau du Stade Gilles-Paiement;

7. DIVERS

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2019

Point reporté

2019-08-187

1.3 TABLEAU DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES

Il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de la liste des dépenses suivantes pour un total de 32,614.07\$:

Description de la dépense	Montant avant taxes	Compte de grand livre
<u>ADMINISTRATION</u>		
CIM module paie envoi bordereaux par internet	152.00\$	02-130-00-414
Groule DL 2 écrans et bras	512.00\$	02-130-00-726
DHC Avocats (montant approximatif)	12,000.00\$	02-120-412
<u>TRANSPORT ROUTIER</u>		
Grader Pro réparation niveleuse (coût plus élevé que prévu)	14,477.19\$	02-320/330-525-07
<u>HYGIENE DU MILIEU</u>		
USD Loubac 28 bacs noirs et 28 bacs verts	5,472.88\$	02-451-10/452-10-690
TOTAL	32,614.07\$	

ADOTPÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2019-08-188

1.4 APPROBATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES ET DÉPÔT DES RAPPORTS DES DÉPENSES DU MOIS DE JUILLET 2019 ET DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES ET DE PAIEMENT DES FACTURES AFFÉRENTES

Il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu à l'unanimité d'approuver les registres généraux des chèques et paiements par Accès D suivants et d'en autoriser le paiement :

Le montant des paies brut est de : 82,660.93\$;

Le registre des paiements par Accès D, soient de L1900073 à L1900096 est de 98,125.51\$;

Le registre des paiements par chèques de C1900337 à C1900393, en retirant le chèque numéro L1900365 au montant de 529.93\$. Le montant net est de 64,568.42\$

Il est de plus résolu d'approuver le rapport des dépenses du mois de juillet 2019 tel que présenté. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît le rapport découlant de l'article 5 du règlement 2008-420.

ADOTPÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2019-08-189

1.5 CORRESPONDANCE

Il est proposé par le conseiller Patrick Brassard résolu unanimement d'accepter le dépôt de la liste de la correspondance :

No	Provenance	Objet
1.	Loisirs Laurentides	Invitation Mes Premiers Jeux de Labelle
2.	Zone emploi	Assemblée générale annuelle – 26 sept.
3.	Société Alzheimer	Colloque régional – 28 sep.
4.	Plein Air Haute Rouge	Présentation projet parcours naturel aquatique de la rivière Rouge – 13 août

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2019-08-190

1.6 SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA CNESST POUR LA CONSTITUTION D'UNE MUTUELLE DE PRÉVENTION

ATTENDU QUE les membres du conseil en ayant fait une lecture complète et s'en déclarant satisfaits, que l'entente projetée avec la *Commission des normes, de l'équité et de la santé et de la sécurité du travail* relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2020 soit acceptée telle que rédigée, et que la Fédération québécoise des municipalités soit autorisée à signer cette entente ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des administrateurs de la Municipalité.

Il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité de procéder à la signature de l'entente avec le CNESST après avoir pris connaissance du document intitulé Mutuelle de prévention « FQM-Prévention (MUT-00709) – Convention relative aux règles de fonctionnement », précisant les règles de fonctionnement, les obligations et responsabilités des membres de la Mutuelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2019-08-191

1.7 COTISATION ANNUELLE DE L'ADMQ POUR LA DIRECTRICE-GÉNÉRALE

Il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle à l'ADMQ pour la directrice générale, Mme Vicki Emard, au montant de 487.49\$ taxes incluses. Le tout prélevé au poste budgétaire 02-130-00-494.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2019-08-192

1.8 COLLOQUE DE ZONE DE L'ADMQ

Il est proposé par le conseiller Patrick Brassard et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale, Mme Vicki Emard, à participer au Colloque de Zone de l'ADMQ qui se tiendra les 24 et 25 octobre 2019 à l'Auberge du Vieux Foyer à Val-David. L'inscription de 195\$ ainsi que les frais de déplacements seront défrayés selon la politique établie au poste budgétaire 02-130-454.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2019-08-193

1.9 AUTORISATION D'UN SIGNATAIRE AUPRÈS DE TOUS LES ORGANISME

Il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale, Mme Vicki Emard, à être signataire autorisée pour et au nom de la Municipalité auprès de tous les organismes bancaires, gouvernementaux et autres en lien avec la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2019-08-194

1.10 TOURNOI DE GOLF ANNUEL DE LA FONDATION CHDL-CRVH

Il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale, Mme Vicki Emard, à participer au souper du Tournoi au montant de 65\$. Le tout sera défrayé au poste budgétaire 02-190-00-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2019-08-195

1.11 78^e CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)

Il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire, M. Luc St-Denis et le conseiller Pierre Séguin, à participer au 78^e Congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), du 26 au 28 septembre prochain au Centre des congrès de Québec. L'inscription de 799\$ par participant ainsi que les frais de déplacements et d'hébergement seront défrayés selon la politique établie au poste budgétaire 02-110-454.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2019-08-196

1.12 SOUTIEN FINANCIER DU CLUB DE L'ÂGE D'OR DE L'ASCENSION

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de soutien financier pour l'organisation d'un tournoi de pétanque;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Sirard et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de soutien financier de 90\$ au Club de l'Âge d'or de L'Ascension.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2019-08-197

1.13 REFUS DE REMBOURSEMENT DE JOURS DE MALADIE ET D'HEURES ACCUMULÉES

ATTENDU QUE la directrice générale adjointe, Mme Linda Racine, s'est blessée à la cheville sur son heure de dîner le 14 mai dernier, et que cette dernière a été absente du 16 au 30 mai suite à cet incident;

ATTENDU QUE Mme Racine a été payée pour cette absence par sa banque de congé de maladie ainsi que ses heures accumulées;

ATTENDU QUE Mme Racine a fait une première demande de remboursement auprès de la municipalité le 4 juin dernier et que cette dernière a été refusée;

ATTENDU QUE Mme Racine a déposé une demande de remboursement auprès de la CNESST le 15 juillet dernier et que celle-ci a été refusée;

ATTENDU QUE les membres du conseil se sont rencontrés à nouveau le 7 août dernier pour discuter de ladite demande de Mme Racine et que celle-ci a de nouveau été refusée;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité, d'informer Mme Linda Racine que les jours de maladies et les heures accumulées pris dans sa banque; ne lui seront pas remboursés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2019-08-198

1.14 RÉACTION QUANT AU FINANCEMENT DES PROGRAMMES DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ) - PROGRAMME RÉNO-RÉGION

ATTENDU QUE la MRC d'Antoine-Labelle est responsable de la mise en œuvre sur son territoire du programme Réno-Région de la Société d'habitation du Québec (SHQ);

ATTENDU QUE ce programme fournit une aide aux ménages à faibles ou modestes revenus dont la résidence présente des déficiences majeures devant être réparées;

ATTENDU QUE ce programme joue un rôle important pour contrer la dévitalisation qui affecte la MRC et ainsi, permettre aux personnes plus vulnérables et aux familles de loger dans des conditions décentes;

ATTENDU QUE, pour la programmation 2017-2018, la MRC a reçu une enveloppe budgétaire initiale de 550 000 \$, laquelle a été majorée en cours de programmation pour atteindre la somme finale de 754 964,82 \$, ce qui a permis d'aider 72 ménages;

ATTENDU QUE, pour la programmation 2018-2019, la MRC a reçu une enveloppe budgétaire initiale de 599 000 \$, laquelle a été majorée en cours de programmation pour atteindre la somme finale de 848 099,78 \$, ce qui a permis d'aider 76 ménages;

ATTENDU QUE le budget provincial pour le programme Réno-Région a chuté de 20M\$ par année pour les programmations 2017-2018 et 2018-2019 à 12,37M\$ par année pour les programmations 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022;

ATTENDU QU'EN raison de ces coupures budgétaires, le budget accordé à la MRC pour le programme Réno-Région pour la programmation 2019-2020 a été fixé à 384 000 \$, sans possibilité de majoration;

ATTENDU QUE, si le budget actuel demeure inchangé, seulement une trentaine de ménages de la MRC pourront recevoir une aide financière chaque année dans le cadre du programme Réno-Région;

ATTENDU QUE plus de 175 citoyens de la MRC sont actuellement inscrits au programme et que, de ce nombre, l'admissibilité d'une centaine d'entre eux a déjà été confirmé;

ATTENDU QUE le nombre important d'inscriptions démontre l'ampleur des besoins dans la MRC et l'intérêt des citoyens pour le programme;

ATTENDU QUE les citoyens qui s'inscrivent actuellement au programme Réno-Région ne pourront, selon les prévisions actuelles, bénéficier d'une aide financière que dans 4 ans, soit à la programmation 2023-2024;

ATTENDU QUE pendant ce délai d'attente, les habitations des personnes les plus vulnérables se détériorent et leurs conditions de vie se dégradent;

ATTENDU QUE les budgets actuels sont nettement insuffisants pour répondre adéquatement et en temps utiles aux besoins des citoyens de la MRC;

ENCONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Sirard et résolu à l'unanimité, de dénoncer les coupures budgétaires intervenues dans le programme Réno-Région en raison de leurs impacts négatifs sur la vitalité de la région et sur la fragilisation des citoyens les plus vulnérables, de réclamer un rétablissement immédiat du budget dans ce programme, au niveau auquel il était, lors des programmations 2017-2018 et 2018-2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

201-08-199

1.15 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ORGANISME DE BASSINS VERSANTS DES RIVIÈRES ROUGE, PETITE NATION ET SAUMON (OBV RPNS)

ATTENDU notre adhésion à l'OBV RPNS est expirée depuis le 14 mars dernier;

ATTENDU que le conseil municipal souhaite renouveler son adhésion auprès de l'organisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité de renouveler notre adhésion au montant de 500\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2019-08-200

1.16 PERMANENCE DE NATHALIE LALUMIÈRE AU POSTE DE SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE

Il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu à l'unanimité de confirmer la permanence de Mme Nathalie Lalumière, au poste de secrétaire-réceptionniste.

Ce poste est soumis aux règles de la présente convention collective.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2019-08-201

2.1 EMBAUCHE POMPIER TEMPS PARTIEL

Il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité de procéder à l'embauche de M. Marc-André Bachar à titre de pompier à temps partiel à compter des présentes. (2019-08-12).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2019-08-202

2.2 FIN D'EMPLOI – MONSIEUR SAMUEL BEAUMIER

Il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité de mettre fin au lien d'emploi entre la Municipalité de L'Ascension et M. Samuel Beaumier en date des présentes. (2019-08-12)

Monsieur Beaumier devra remettre à la municipalité les équipements en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2019-08-203

2.3 MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE PREMIERS RÉPONDANTS AU SEIN DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Ascension désire mettre sur pied un nouveau Service de premiers répondants;

ATTENDU QUE le Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides est responsable de l'accréditation des Services de premiers répondants;

ATTENDU QU'UN protocole d'entente doit intervenir afin de prévoir les modalités concernant la mise en place d'un Service de premiers répondants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité,

DE nommer le Directeur du Service de sécurité incendie, M. Yann Bouchard, interlocuteur auprès du Centre intégré de santé et de Services sociaux des Laurentides en vue d'entreprendre les démarches pour que notre Service de premiers répondants soit reconnu **niveau 2** selon les normes établies par le ministère de la Santé et des Services Sociaux;

D'autoriser le maire, M. Luc St-Denis, et la Directrice générale, Mme Vicki Emard, à signer pour et au nom de la Municipalité de L'Ascension, le protocole d'entente avec le Centre intégré de santé et de Services sociaux des Laurentides, relativement à la mise sur pied d'un Service de premiers répondants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2019-08-204

2.4 SCHÉMA RÉVISÉ DE COUVERTURE DE RISQUE DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE – AVIS ET ADOPTION D'UN PLAN DE MISE EN OEUVRE POUR LA MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION

ATTENDU QUE la MRC d'Antoine-Labelle a adopté le 27 mai 2014, la résolution MRC-CC-11355-05-14, dans laquelle elle s'engage dans la procédure de révision de son schéma;

ATTENDU QUE le 26 mars 2019 la MRC d'Antoine-Labelle a présenté pour recommandation en séance de travail à l'ensemble des maires et mairesses le projet de schéma révisé de couverture de risques de la MRC d'Antoine-Labelle de même que les plans de mises en œuvre;

ATTENDU QUE la MRC d'Antoine-Labelle a soumis, en vertu de l'article 14 de la Loi sur la sécurité incendie, à toutes les municipalités présentes sur son territoire, un document faisant état des objectifs de protection optimale qu'elle entend mettre de l'avant ainsi que des stratégies pour atteindre ces objectifs;

ATTENDU QUE la MRCAL a présenté le 18 avril 2019 lors d'un comité technique en sécurité incendie où était invité l'ensemble des directions incendies, des directions générales de même que l'ensemble des maires et mairesses le projet de schéma révisé de ainsi que les plans de mise en œuvre pour discussions et commentaires;

ATTENDU QUE la MRC a adopté son projet de schéma révisé le 23 avril 2019 (MRC-CM-13272-04-19);

ATTENDU QUE la consultation publique tenue le 22 mai 2019 ainsi que le rapport de consultation publique déposé lors du conseil de la MRC du 28 mai 2019 (MRC-CC-13305-05-19);

ATTENDU QU'en vertu de l'article 15 de la Loi précitée, les municipalités doivent donner leur avis à la MRC d'Antoine-Labelle sur ces propositions dont notamment, les propositions présentées dans les plans de mise en œuvre;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 16 de la Loi précitée, chacune des municipalités doit adopter une résolution afin de signifier son acceptation audit plan de mise en œuvre;

ATTENDU QUE la municipalité demande à modifier l'objectif de l'article 6.2.2 du SCRSI qui exige le nombre de camion-citerne conforme à deux, alors que le ministère n'en exige qu'un seul selon l'objectif numéro 2 des orientations ministérielles en sécurité incendie;

Il est proposé par Jacques Allard et résolu à l'unanimité que :

- La municipalité de L'Ascension donne son avis favorable à la MRC d'Antoine-Labelle sur les objectifs de protection optimale que cette dernière propose, en tenant compte de la demande de la Municipalité, de modification du nombre de citerne.
- La municipalité de L'Ascension adopte également le plan de mise en œuvre concernant son territoire, lequel regroupe les actions qu'elle doit réaliser durant la durée du schéma révisé, en tenant compte de la demande de la Municipalité de modification du nombre de citerne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

3. TRANSPORT ROUTIER

2019-08-205

3.1 AUTORISATION PAIEMENT – RETENUE PERMANENTE UNIROC

CONSIDÉRANT QUE des travaux correctifs effectués en 2017 par un sous-traitant d'Uniroc ont été réalisés et que ces derniers ont été basés sur le rapport du laboratoire Exp;

CONSIDÉRANT QUE Uniroc nous propose une retenue permanente de 5000 \$ plus taxes afin de fermer le dossier;

EN CONSÉQUENCE il est préposé par le conseiller Serge Sirard et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la retenue permanente de 5000 \$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2019-08-206

3.2 ATTESTATION BILAN 2018 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

ATTENDU QUE Le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTQ) a versé une compensation de 440 728 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018;

ATTENDU QUE Suite aux changements apportés par le ministère des Affaires municipales et Habitation (MAMH), la municipalité doit attester et confirmer l'utilisation de cette somme;

ATTENDU QUE La compensation annuelle allouée à la Municipalité de L'Ascension vise l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Patrick Brassard et résolu à l'unanimité des membres présents, d'attester le bilan présenté par la secrétaire-trésorière au montant de 440 748 \$ totalisant les frais admissibles encourus au cours de l'année 2018 sur des routes locales de niveau 1 et 2, incluant l'entretien hivernal, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2019-08-207

3.3 NOMINATION AU POSTE DE MÉCANICIEN-CHAUFFEUR JOURNALIER

Il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu à l'unanimité que conformément à l'affichage de poste et aux articles de la convention collective applicables, de procéder à la nomination de M. Steve Marleau au poste de mécanicien-chauffeur-journalier. Monsieur Marleau entrera en fonction au plus tard le 3 septembre prochain. Ce poste est conditionnel à la réussite de la période d'essai d'une durée maximale de 60 jours ouvrables ainsi qu'à l'obtention de son permis classe 3. Les démarches et l'obtention du permis de classe 3 seront aux frais de M. Marleau.

Une lettre d'Entente suivra afin d'octroyer un délai supplémentaire à 60 jours ouvrables pour l'obtention de la classe 3, le tout devant être réalisé dans un délai raisonnable.

Ce poste est soumis à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2019-08-208

3.4 PROLONGEMENT D'EMPLOI MONSIEUR STÉPHANE CYR

ATTENDU QUE la résolution 2019-06-154 rectifiant la date de fin d'emploi de M. Stéphane Cyr à l'embauche d'un mécanicien-chauffeur-journalier;

ATTENDU QUE le poste de mécanicien-chauffeur-journaliser sera comblé au plus tard le 3 septembre 2019;

ATTENDU QUE le Service de la voirie a du retard dans l'échéancier de ses travaux courants dû à un printemps tardif ainsi qu'à un poste vacant;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Patrick Brassard et résolu à l'unanimité de prolonger l'emploi de M. Stéphane Cyr, à titre de chauffeur-journalier, jusqu'au 25 octobre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2019-08-209

**3.5 ABROGATION RÉSOLUTION 2019-04-085 OCTROI SOUMISSION
LASC -18-01 MAISON-DE-PIERRE**

ATTENDU QUE la municipalité n'a pas reçu de réponse favorable de la part du ministère des Transports pour la demande de soumission publique pour « remplacement de ponceau et réfection du chemin Maison-de-Pierre » dans le cadre du Programme d'Aide à la Voirie Locale;

ATTENDU QUE le contrat ne peut être octroyé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Sirard et résolu à l'unanimité que la résolution 2019-04-085 soit abrogée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2019-08-210

**3.6 OCTROI DE SOUMISSION POUR L'ACHAT DE GRAVIER POUR
L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER**

ATTENDU QUE par sa résolution 2019-07-177, le conseil municipal demandait des soumissions pour la réserve d'abrasifs pour l'entretien des chemins d'hiver 2019-2020;

ATTENDU QUE le 7 août 2019, la directrice générale ouvrait, en présence de Mme Nathalie Lalumière et M. Alban Meilleur, l'unique soumission déposée, dont voici le résultat :

Les Agrégats de Labelle inc. 31 750.35\$ taxes incluses

ATTENDU QUE le rapport de la directrice générale confirme la conformité de la soumission déposée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Brassard et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat à Les Agrégats de Labelle inc. pour un montant de 31 750.35\$. Le cahier des charges produit dans le cadre de l'appel d'offres 2017-07-01 et daté du 23 juillet 2019 fait foi de contrat entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

4. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun point

5. URBANISME ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

2019-08-211

5.1 RAPPORT DES STATISTIQUES DES PERMIS ÉMIS DU MOIS DE JUILLET 2019

Il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du rapport des statistiques d'émission des permis du mois de juillet 2019 (du 21 juin au 31 juillet), au nombre de 34 pour une estimation de 38,388 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2019-08-212

5.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - PROPRIÉTÉ DU 11-13, RUE PRINCIPALE EST, MATRICULE 0357-12-0166

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée pour la propriété portant le numéro de matricule 0357-12-0166, située au 11-13, rue Principale Est;

ATTENDU QUE la demande porte sur l'implantation d'une construction accessoire (galerie) dans la marge latérale exigée à l'article 6.2.1 du règlement 2000-348, relatif au zonage qui est de 2,5 mètres au minimale, alors que la construction sera située à 0,40 mètres de la marge latérale, empiétant ainsi de 2,10 mètres dans la marge latérale;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse qu'en a fait le comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 5 août 2019 et que par sa résolution 2019-08-357, celui-ci recommandait l'acceptation de la dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Brassard et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation mineure qui porte sur l'implantation d'une construction accessoire (galerie) dans la marge latérale exigée à l'article 6.2.1 du règlement 2000-348 relatif au zonage qui est de 2,5 mètres au minimale, alors que la construction sera située à 0,40 mètres de la marge latérale, empiétant ainsi de 2,10 mètres dans la marge latérale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2019-08-213

5.3 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - PROPRIÉTÉ DU 1128, CHEMIN DU PONT-MCCASKILL, MATRICULE 9259-07-8045

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée pour la propriété portant le numéro de matricule 9259-07-8045, située au 1128, chemin du Pont-McCaskill;

ATTENDU QUE la demande porte sur l'implantation d'un bâtiment accessoire (garage) dans la marge de recul avant exigée à l'article 6.2.1 du règlement 2000-348, relatif au zonage qui 8,00 mètres au minimale, alors que la construction sera située à 4,57 mètres de la marge de recul avant minimale, empiétant ainsi de 3,43 mètres dans la marge de recul avant minimale;

ATTENDU QUE l'analyse qu'en a fait le comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 5 août 2019 et que par sa résolution 2019-08-358, celui-ci recommandait l'acceptation de la dérogation mineure

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Brassard et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation mineure qui porte sur l'implantation d'un bâtiment accessoire (garage), dans la marge de recul avant exigée à l'article 6.2.1 du règlement 2000-348, relatif au zonage qui 8,00 mètres au minimale, alors que la construction sera située à 4,57 mètres de la marge de recul avant minimale, empiétant ainsi de 3,43 mètres dans la marge de recul avant minimale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2019-08-214

5.4 NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité de nommer Monsieur Bruno Lettre, membre du comité consultatif d'urbanisme, au poste de directeur no.2 pour un mandat se terminant en mars 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2019-08-215

5.5 NOMINATION D'UN PRÉSIDENT AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Il est proposé par le conseiller Patrick Brassard et résolu à l'unanimité de reconduire le conseiller Pierre Séguin, à titre de président du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

6. LOISIRS ET CULTURE

2019-08-216

6.1 STATISTIQUES DE LA BIBLIOTHÈQUE

Il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du rapport de statistiques de la bibliothèque pour le mois de juillet 2019, préparé par la responsable, Mme Lyne Beaulieu. Les pièces en circulation sont de 573 documents et de 26 prêts numériques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2019-08-217

6.2 ENTRETIEN ET MISE À NIVEAU DU STADE GILLES-PAIEMENT

Il est proposé par le conseiller Serge Sirard et résolu à l'unanimité, d'autoriser les dépenses relatives à l'entretien et à la mise à niveau du Stade Gilles - Paiement, notamment pour l'achat de frigos et d'une plaque chauffante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

7. DIVERS

Aucun point

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

2019-08-218

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité de lever la séance. L'ordre du jour étant épuisé. Il est 20h19.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

CERTIFICAT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Je, soussignée, Vicki Emard, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de L'Ascension, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Vicki Emard
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, soussigné, Luc St-Denis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*

Luc St-Denis
Maire

**SÉANCE ORDINAIRE
12 AOÛT 2019**



Luc St-Denis
Maire

Vicki Emard
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Veillez noter que ce procès-verbal sera déclaré conforme lors d'une séance ultérieure du conseil municipal.